

BULLETIN JURIDIQUE

Numéro 25

Élargissement de l'aide juridique aux personnes victimes de violence familiale

Single Mothers' Alliance c. la C.-B.

Introduction

Après une contestation constitutionnelle qui a duré environ sept ans, un accord a été conclu entre le Centre for Family Equity (anciennement Single Mothers' Alliance, le demandeur), représenté par la West Coast LEAF, et la Colombie-Britannique (C.- B.) et la Legal Services Society (qui s'appelle maintenant Legal Aid BC). Cette victoire a permis d'obtenir une hausse inégalée de financement de l'ordre de 29,1 millions de dollars pour assurer des services d'aide juridique et assouplir les critères d'admissibilité des survivants monoparentaux qui fuient la violence et qui sont engagés dans des litiges en droit de la famille en Colombie-Britannique.



Contexte de l'affaire

Il y a plus de 20 ans, le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique a réduit de 60 % le financement de l'aide juridique pour les affaires de droit de la famille. Ces coupures importantes ont privé de services d'aide juridique de nombreux survivants de violence, généralement des mères.

Ces coupures ont eu pour effet de rendre l'aide juridique pour des affaires de droit de la famille en C.-B. « très limitée », notamment 1) en étant « généralement réservée aux personnes pour lesquelles il a été établi qu'une ordonnance immédiate du tribunal s'imposait pour assurer leur propre sécurité ou celle de leurs enfants »;

et 2) en établissant des critères d'admissibilité financière « fondés sur des revenus et actifs extrêmement faibles. »¹

De façon plus précise, le seuil de revenu donnant droit à l'aide juridique était si bas que de nombreuses personnes touchant le salaire minimum ou même moins, dans certains cas, étaient inadmissibles. Il est important de noter que les besoins des personnes ayant droit à l'aide juridique sont souvent insatisfaits en raison du nombre limité d'heures de services qui leur sont fournies.

En raison des nombreuses vulnérabilités, des risques et des obstacles à la sécurité résultant de l'insuffisance de l'aide juridique, la Single Mothers' Alliance (plaignante) et la West Coast LEAF (représentante) ont déposé un recours constitutionnel contre la Colombie-Britannique et la Legal Aid BC pour « refuser de fournir une aide juridique adéquate en matière de droit de la famille aux femmes qui mettent fin à une relation abusive. »²

Dans cette affaire, on a accordé une attention particulière à la manière dont l'accès des

En avril 2017, *Single Mothers' Alliance c. BC* (ci-après appelée l'affaire) allègue que la Colombie-Britannique et la Legal Aid BC ne garantissaient pas un « accès suffisant ou équitable au système judiciaire aux femmes qui mettaient fin à une relation violente ou étaient victimes d'une violence continue de la part de leurs ex-conjoints »,³ ce qui constituait un manquement à leurs responsabilités constitutionnelles énoncées dans la *Charte des droits et libertés*.

« Le système d'aide juridique de la Colombie-Britannique est discriminatoire à l'égard des femmes et des enfants qui ont besoin d'aide juridique en raison de leur statut socio-économique et il viole les droits à la vie et à la sécurité de la personne en augmentant le risque d'exposition à la violence et au stress intense. »⁴

Le Centre for Family Equity (anciennement Single Mothers' Alliance) a affirmé que la province ne protégeait pas les « droits à l'équité, à la vie et à la sécurité de la personne » des survivants,⁵ qui sont des droits et des protections fondamentaux en vertu de la constitution.

L'affaire s'est heurtée à la résistance du gouvernement provincial, qui a tenté à deux

¹ Au par. 9 de West Coast LEAF (2024). *Single Mothers' Alliance v. BC: Single Mothers' Alliance v. BC: Taking the fight for family law legal aid to court [2017]*.

² *Ibid* par. 14 de West Coast LEAF (2024). *Single Mothers' Alliance v. BC: Taking the fight for family law legal aid to court [2017]*. <https://westcoastleaf.org/work/single-mothers-alliance-v-bc-taking-the-fight-for-family-law-legal-aid-to-court/>

³ *Ibid.* au par. 14

⁴ par. 2 de Centre for Family Equity (n.d.). *Share your justice story with Single Mothers' Alliance to impact our lawsuit!*

https://www.singlemothersbc.org/legal_aid_test_case

⁵ par. 14 de West Coast LEAF (2024). *Single Mothers' Alliance v. BC: Taking the fight for family law legal aid to court [2017]*. <https://westcoastleaf.org/work/single-mothers-alliance-v-bc-taking-the-fight-for-family-law-legal-aid-to-court/>

survivants à la justice était entravé du fait que la province et Legal Aid BC causaient une hausse des risques des survivantes qui fuyaient la violence et étaient confrontées à des litiges en droit de la famille, ce qui créait d'autres obstacles à leur sécurité. À noter que deux survivantes ayant une expérience directe ont soutenu la cause à titre de codemandresses.

reprises « d'empêcher l'affaire de se rendre jusqu'au procès »⁶, tentatives qui ont échoué devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique en 2019 et 2022 respectivement.

Conséquences du règlement

Cette affaire a été réglée le 15 février 2024. Le règlement marque une « énorme victoire pour les mères célibataires »⁷ et les survivants de familles monoparentales qui ont besoin d'aide juridique en droit de la famille, ainsi que pour le Centre for Family Equity et la West Coast LEAF.

« Le règlement de cette affaire permettra de remplacer un modèle unique d'aide juridique en droit de la famille par des services solides, multidimensionnels et durables. Les solutions offertes par ce nouveau niveau de services exceptionnel permettront au système d'aide juridique en droit de la famille de mieux refléter les réalités concrètes des survivants et de mieux répondre à leurs besoins juridiques complexes. »⁸

Au cours des trois prochaines années, le gouvernement provincial 1) investira 29,1 millions de dollars « pour créer de nouvelles cliniques multidisciplinaires de droit de la famille qui tiendront compte des traumatismes »⁹ et offriront du soutien et des services en personne et ou en ligne; et 2) assouplira les critères d'admissibilité à l'aide juridique en droit de la famille dans la province.

Le règlement permettra de remédier à de nombreux risques, obstacles à la sécurité et lacunes résultant des coupures provinciales du financement de l'aide juridique il y a plus de vingt ans. La West Coast LEAF a également souligné que l'une des principales répercussions de cette décision était l'importance de l'action collective dans la lutte pour l'accès à la justice et la protection des droits et la sécurité des survivants.

Le présent bulletin a été préparé par :

Yercich, S. & Jackson, M.

